

i d e f i n

Rapport de gestion et ses annexes

2019

Table des matières

1) LES COMPTES ANNUELS.....	3
a. Bilan après répartition.....	3
b. Compte de résultats.....	5
c. Affectation et prélèvements.....	6
2) EVOLUTION DES ACTIVITES.....	7
3) LES COMMENTAIRES FINANCIERS.....	11
a. Commentaires à l'ACTIF.....	11
ACTIFS IMMOBILISES.....	11
ACTIFS CIRCULANTS.....	11
b. Commentaires au PASSIF.....	12
CAPITAUX PROPRES.....	12
DETTES.....	13
c. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS.....	14
4) LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	16
5) LES REGLES D'EVALUATION.....	17
6) LA LISTE DES GARANTIES.....	19
7) LES MARCHES PUBLICS.....	20
8) LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES.....	21
9) LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION.....	22
10) L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION.....	26
11) LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL.....	28

1) LES COMPTES ANNUELS

(Article L1523-16 CDLD)

a. Bilan après répartition

ACTIF		Exercice 2019	Exercice 2018
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	227.887.545	202.879.440
Frais d'établissement	20	-	-
Immobilisations incorporelles	21	-	-
Immobilisations corporelles	22/27	-	-
Terrains et constructions	22	-	-
Installations, machines et outillage	23	-	-
Mobilier et matériel roulant	324	-	-
Location-financement et droits similaires	25	-	-
Autres immobilisations corporelles	26	-	-
Immobilisations en cours et acomptes versés	27	-	-
Immobilisations financières	28	227.887.545	202.879.440
Entreprises liées	280/1	-	-
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3	188.600.307	188.600.321
<i>Participations</i>	282	188.600.307	188.600.321
<i>Créances</i>	283	-	-
Autres immobilisations financières	284/8	39.287.238	14.279.119
<i>Actions et parts</i>	284	39.287.238	14.279.119
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	285/8	-	-
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	32.054.946	35.635.667
Créances à plus d'un an	29	667.635	726.688
Créances commerciales	290	-	-
Autres créances	291	667.635	726.688
Stocks et commandes en cours d'exécution	3	-	-
Approvisionnements	30/31	-	-
En-cours de fabrication	32	-	-
Immeubles destinés à la vente	35	-	-
Acomptes versés et commandes en cours d'exécution	36/37	-	-
Créances à un an au plus	40/41	461.324	826.597
Créances commerciales	40	24.593	11.333
Autres créances	41	436.731	815.264
Placements de trésorerie	50/53	29.199.768	31.219.208
Actions propres	50	-	-
Autres placements	51/53	29.199.768	31.219.208
Valeurs disponibles	54/58	1.724.990	2.861.815
Comptes de régularisation	490/1	1.230	1.359
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	259.942.491	238.515.107

PASSIF		Exercice 2019	Exercice 2018
CAPITAUX PROPRES	10/15	165.915.516	137.261.360
Apport	10/11	6.354	6.604
Capital	10	6.354	6.604
<i>Capital souscrit</i>	100	19.046	19.296
<i>Capital non appelé</i>	101	-	12.692
Plus-values de réévaluation	12	-	-
Réserves	13	115.820.571	115.820.571
Réserves indisponibles	130/1	1.905	1.905
Réserves immunisées	132	-	-
Réserves disponibles	133	115.818.666	115.818.666
Bénéfice/Perte reporté(e)	14	50.088.591	21.434.185
Subsides en capital	15	-	-
Avance aux associés sur répartition de l'actif net	19	-	-
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	0	0
Provisions pour risques et charges	160/5	-	-
Impôts différés	168	-	-
DETTES	17/49	94.026.975	101.253.747
Dettes à plus d'un an	17	82.537.131	87.352.140
Dettes financières	170/4	82.537.131	87.352.140
<i>Emprunts subordonnés</i>	170	-	-
<i>Emprunts obligatoires non subordonnés</i>	171	-	-
<i>Dettes de location-financement et assimilées</i>	172	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	173	82.537.131	87.352.140
<i>Autres emprunts</i>	174	-	-
Dettes commerciales	175	-	-
Autres dettes	178/9	-	-
Dettes à un an au plus	42/48	11.489.098	13.899.001
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	8.055.331	11.265.733
Dettes financières	43	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	430/8	-	-
<i>Autres emprunts</i>	439	-	-
Dettes commerciales	44	136.258	162.678
<i>Fournisseurs</i>	440/4	136.258	162.678
<i>Effets à payer</i>	441	-	-
Acomptes reçus sur commandes	46	-	-
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	832.079	2.314
<i>Impôts</i>	450/3	832.079	2.314
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	454/9	-	-
Autres dettes	47/48	2.465.430	2.468.276
Comptes de régularisation	492/3	746	2.606
TOTAL DU PASSIF	10/49	259.942.491	238.515.107

b. Compte de résultats

		Exercice 2019	Exercice 2018
Ventes et prestations	70/76A	7.041	14.137
Chiffre d'affaires	70	-	-
En cours de fabrication, produits finis et en commandes en cours d'exécution	71	-	-
Productions immobilisées	72	-	-
Autres produits d'exploitation	74	7.041	14.137
Produits d'exploitation non récurrents	76A	-	-
Coût des ventes et prestations	60/66A	235.680	441.869
Approvisionnements et marchandises	60	-	-
<i>Achats</i>	<i>600/8</i>	-	-
<i>Stocks : réduction (augmentation)</i>	<i>609</i>	-	-
Services et biens divers	61	117.519	326.010
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	-	-
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	-	-
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)	631/4	-	-
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisation et reprises)	635/7	-	-
Autres charges d'exploitation	640/8	118.162	115.859
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	-	-
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	-	-
Bénéfice (Perte) d'exploitation	9901	-228.639	-427.733
Produits financiers	75/76B	39.135.701	13.848.867
Produits financiers récurrents	75	14.995.127	13.848.867
<i>Produits des immobilisations financières</i>	<i>750</i>	<i>14.954.358</i>	<i>13.801.686</i>
<i>Produits des actifs circulants</i>	<i>751</i>	<i>8.059</i>	<i>4.025</i>
<i>Autres produits financiers</i>	<i>752/9</i>	<i>32.710</i>	<i>43.155</i>
Produits financiers non récurrents	76B	24.140.574	-
Charges financières	65/66B	2.112.353	2.738.738
Charges financières récurrentes	65	2.112.353	2.300.320
<i>Charges des dettes</i>	<i>650</i>	<i>2.111.881</i>	<i>2.300.122</i>
<i>Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises)</i>	<i>651</i>	-	-
<i>Autres charges financières</i>	<i>652/9</i>	<i>472</i>	<i>198</i>
Charges financières non récurrentes	66B	-	438.418
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	36.794.708	10.682.396

		Exercice 2019	Exercice 2018
Prélèvements sur les impôts différés	780	-	-
Transfert aux impôts différés	680	-	-
Impôts sur le résultat	67/77	1.199.789	0
Impôts	670/3	1.199.789	-
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice	9904	35.594.919	10.682.396
Prélèvements sur les réserves immunisées	789	-	-
Transfert aux réserves immunisées	689	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905	35.594.919	10.682.396

c. Affectation et prélèvements

		Exercice 2019	Exercice 2018
Bénéfice (Perte) à affecter	9906	57.029.104	25.721.082
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(9905)	35.594.919	10.682.396
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	14P	21.434.185	15.038.687
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	-	2.653.616
sur le capital et les primes d'émission	791	-	-
sur les réserves	792	-	2.653.616
Affectations aux capitaux propres	691/2	-	-
au capital et aux primes d'émission	691	-	-
à la réserve légale	6920	-	-
aux autres réserves	6921	-	-
Bénéfice (Perte) à reporter	(14)	50.088.591	21.434.185
Intervention d'associés dans la perte	794	-	-
Bénéfice à distribuer	694/6	6.940.513	6.940.513
Rémunération du capital	694	6.940.513	6.940.513
Administrateurs ou gérants	695	-	-
Autres allocataires	696	-	-

2) EVOLUTION DES ACTIVITES

(Article L1523-16 CDLD)

(Perspectives historiques et évolution des activités)

Rappelons, en guise d'introduction, que la montée en puissance à 100% en ORES Assets a accru le montant total des participations détenues par IDEFIN, bien entendu, mais se traduit aussi par une gestion de dette portant sur un montant global de quelque 99 M€ au terme de l'exercice 2019.

Depuis 2014, les échanges d'information entre le GRDU et les IPF s'opèrent par ailleurs via une plate-forme, devenue le GIE des IPFW. Le GIE qui est opéré sur un mode paritaire (une voix par IPF) ne peut engager les IPF ; toute décision revenant in fine aux organes compétents des intercommunales de financement.

2018 a vu deux législations importantes impacter l'organisation de l'intercommunale. Le décret Gouvernance du 29 mars 2018 a conduit à adapter les statuts de l'intercommunale, pour les mettre en conformité, avec notamment la composition d'un nouveau Conseil d'administration formé de 20 administrateurs, et l'installation d'un Comité d'audit, qui s'est réuni une fois et a adopté sa méthodologie de travail, ainsi qu'une stratégie financière.

Les obligations découlant du Règlement général sur la protection des données ont également été prises en compte en 2018.

Depuis 2018, la relation entre IDEFIN et ORES Assets évolue, dans la mesure où la méthodologie tarifaire adoptée par la CWaPE évolue également. Le revenu d'IDEFIN est en effet fortement dépendant de la capacité d'ORES Assets à distribuer un dividende, laquelle est cadrée par la méthodologie tarifaire. Dans ce cadre, l'évolution du ratio de fonds propres d'ORES Assets est un facteur important. ORES a proposé à cet égard la conversion des parts R en parts A, qui a été validée par le Conseil d'administration en mai 2018 et opérationnalisée le 1er janvier 2019. En contrepartie, ORES garantit le paiement d'un dividende pour 5 ans à hauteur de 70% du bénéfice distribuable, équilibré par le fait qu'ORES ne sollicite plus les IPF pour des recapitalisations annuelles.

A la suite de la décision du Gouvernement wallon du 11 janvier 2018, les redevances de voirie sont versées directement aux communes dès 2018. Il en résulte que le revenu distribué par IDEFIN aux communes est exclusivement constitué du dividende. Cela a conduit le conseil d'administration à revoir son business plan pluri-annuel et sa politique de revenus envers les communes affiliées en fixant le dividende à 6.940.513 €, moyennant une intervention du secteur « participations » s'élevant à 50% en 2018.

Sur cette base, le revenu « électricité » s'établirait à 6.940.513 € pour 2019, moyennant une intervention du secteur « Participations ». Pour le « gaz », aucun dividende ne pourra être distribué pour 2019, compte tenu des charges de remboursement des emprunts.

Secteur - Électricité

Dans le secteur « Électricité », la mise en œuvre du décret de juillet 2008 sur la montée en puissance, réalisée parallèlement à la réduction des fonds propres, a dégagé un surplus de trésorerie.

En effet, eu égard à la répartition du capital, la situation de départ le 31/12/2008 se présentait comme suit en IDEG – secteur électricité : 61,80%, l’effort à consentir pour atteindre 70% (première phase de la montée en puissance) était relativement limité et plus que compensé par la réduction des fonds propres. Il n’y a donc pas eu de recours à un financement externe au secteur, et la montée en puissance a été opérée directement pour atteindre une détention de 70% des parts par le public dès 2009.

En application d’une décision prise en 2010, la détention par les Pouvoirs publics d’IDEG – électricité s’est élevée à 75% dès 2011.

En 2013, suite à la dégradation des paramètres de revenu, il a été décidé de mettre à jour le Business Plan. Le Conseil d’administration a décidé de se donner la possibilité d’activer le secteur 4 si le secteur électricité ne pouvait plus garantir par ses revenus propres le dividende en électricité. Depuis 2015, cette mesure est appliquée annuellement.

En application de la convention transactionnelle du 30 avril 2015, la sortie effective d’Electrabel d’ORES a été rendue effective le 31 décembre 2016. Depuis cette date, la détention par les Pouvoirs publics d’ORES – électricité s’élève à 100%.

A la suite de la décision du Gouvernement wallon du 11 janvier 2018, les redevances de voirie sont versées directement aux communes dès 2018. Il en résulte que le revenu distribué par IDEFIN aux communes est exclusivement constitué du dividende. Cela a conduit le conseil d’administration à revoir sa politique de revenus envers les communes affiliées en fixant le dividende à 6.940.513 €, moyennant une intervention du secteur « participations » s’élevant à 50% en 2018. Cette politique reste d’application pour 2019.

Il est rappelé que la Ville de Couvin a souhaité, en 2007, se retirer du GRD Ores Assets en ce qui concerne l’électricité, ce qui implique un retrait du secteur électricité d’IDEFIN. Chacune des trois parties a mandaté un expert, en vue d’évaluer ce que chaque partie subirait en cas d’exécution de la décision prise par la Ville. Le Conseil d’administration a validé en 2016 la désignation d’un expert complémentaire. Malgré quasi 10 années d’expertise et de négociations pour tenter de rapprocher les points de vue, force est de constater qu’un accord n’a toujours pas été trouvé. L’issue de ce dossier reste donc incertaine.

Secteur - Gaz

Dans le secteur 2 – Gaz, la situation de départ, antérieurement à la montée en puissance, se présentait comme suit : pourcentage du capital d’IDEG détenu par les Pouvoirs Publics – secteur gaz : 5,70%.

En accord avec Electrabel, et en conformité avec les possibilités offertes par le « Memorandum of Understanding », la montée en puissance a été étalée jusqu’en 2018, l’essentiel de l’effort étant cependant acquis dès 2014, puisqu’à cette date les pouvoirs publics détiendront 71,67% des parts. En 2009, l’effort a porté sur l’acquisition de parts par IDEFIN équivalant à 10,71% du capital.

Le financement de l’opération a nécessité d’une part de prévoir des avances rémunérées provenant du secteur 4, et d’autre part la conclusion d’un emprunt d’un montant de 35 M€, pour toute la durée de

l'opération, bénéficiant de la garantie communale des communes gazières. Une convention a été conclue à cet effet avec les communes gazières, ces dernières devant combler l'éventuel déficit de trésorerie résultant du remboursement de l'emprunt.

Ces dispositions ont cependant dû être adaptées en 2010, notamment à la suite d'un arrêt du Conseil d'Etat dans une affaire ne concernant pas directement IDEFIN; il a donc été décidé d'atteindre le seuil de 70% en 2010, et 75% en 2011. Le financement de cette accélération de la montée en puissance, dans le secteur gaz, a nécessité de compléter le mécanisme d'emprunt déjà mis en place par un mécanisme d'avances de trésorerie, rémunérées, du secteur 4 au secteur 2.

En application de la convention transactionnelle du 30 avril 2015, la sortie effective d'Electrabel d'ORES a été rendue effective le 31 décembre 2016. Depuis cette date, la détention par les Pouvoirs publics d'ORES – gaz s'élève à 100%.

Les redevances de voirie étant versées directement aux communes dès 2018. Le conseil d'administration a décidé de mettre en place un programme de rééchelonnement progressif de la dette du secteur. Dès lors aucun dividende ne pourra être distribué pour 2018, compte tenu des charges de remboursement des emprunts. Notons que ce mécanisme permet toutefois de préserver les revenus « électricité » des associés du secteur gaz.

Secteur – Participations et Fonctionnement

IDEFIN détient des participations dans des sociétés actives dans le secteur énergétique. La plupart de ces participations concernent ORES ASSETS électricité (secteur 1) et ORES ASSETS gaz (secteur 2). D'autres participations sont logées dans le secteur 4, pour un montant total (à leur valeur d'acquisition, au 31 décembre 2019) de 39 M€. Il s'agit de participations dans Engie, Suez, Wind4Wallonia, Comnexio et SOCOFE.

Les actions détenues dans Engie et Suez ont continué à faire l'objet d'un suivi par le conseil d'administration. Une analyse du rendement de ces participations a été réalisée en 2019 et un suivi attentif est assuré, dans une optique de valorisation et de surveillance du cours.

L'intercommunale est également présente dans Win4Wallonia. Ce projet porté par Electrabel, et qui vise la création d'une société dédiée à l'investissement dans l'éolien, dans laquelle participeraient à parts égales Electrabel et le Secteur Public représenté par les intercommunales de financement et d'expansion économique. Le dossier a été étudié en 2014, et une décision a été prise en ce sens par le Conseil d'administration en janvier 2015. Cet investissement, d'un montant total de 0,6 M€ correspond à deux projets de parcs éoliens (Sterpenich et Dour). Le Conseil d'administration du 21 juin 2017 a décidé de participer dans un troisième projet, sis à Modave, pour un montant de 0,328M€.

En janvier 2018, le Conseil d'administration a décidé de ne pas aller plus loin dans le partenariat avec ENGIE, en ne s'engageant pas dans la nouvelle structure proposée par ce dernier, et dénommée Walwind, et ce en raisons d'incertitudes sur le rendement à long terme, mais aussi en raison de la volonté de réserver des moyens pour des projets éoliens plus locaux, et de la volonté de mesurer des moyens pour les futures capitalisations inhérentes à ce rôle d'actionnaire d'IDEFIN pour compte des communes namuroises.

Le Conseil d'administration a également poursuivi la diversification en 2016, en marquant accord sur l'octroi d'un prêt obligataire de 0,3 M€ à Eoliennes de la Fagne sprl, pour contribuer au financement d'un parc de 3 éoliennes en partenariat avec BEE et Polyone, sur la propriété de Polyone dans le PAE d'Assesse, visant à réduire les coûts énergétiques de cette entreprise grosse consommatrice d'énergie.

La participation d'IDEFIN dans les gestionnaires de réseau de transport d'énergie, au travers de PUBLI-T et de PUBLIGAZ a connu une évolution importante en 2019. Le secteur du transport d'énergie est confronté à de multiples enjeux liés à la garantie d'approvisionnement et l'évolution des sources de production. Le secteur doit concilier le prix du transport en Belgique et les dividendes pour les actionnaires, tout en dégagant des marges pour investir dans le réseau de transport à l'international permettant d'assurer tant l'approvisionnement que d'intégrer de nouvelles modalités liées à l'optimalisation de l'approvisionnement.

Dans ce cadre, à l'instar de la Flandre et de Bruxelles, les enjeux sont :

- Consolider l'actionnariat de PUBLI-T et PUBLIGAZ autour d'un acteur wallon dont l'expertise en matière de transport d'énergie est reconnue (SOCOFE) ;
- Et garantir un suivi de la représentativité de tout le territoire wallon dans le holding SOCOFE, en rééquilibrant le capital en son sein ;
- Cela permettrait aussi d'assurer la diversification du portefeuille de participations des intercommunales pures de financement wallonnes.

Dans ce contexte, L'Assemblée Générale d'IDEFIN qui s'est réunie le 6 novembre 2019 a décidé de participer à l'opération de réorganisation du secteur du transport de l'énergie en Wallonie en apportant les parts détenues en PUBLIGAZ et les parts détenues en PUBLI-T à SOCOFE, en échange d'une émission de nouvelles parts de SOCOFE. A l'issue de cette opération qui s'est concrétisée lors de l'Assemblée Générale de SOCOFE du 19 décembre 2019, IDEFIN, qui ne détient plus de parts en PUBLI-T ni en PUBLIGAZ, a vu sa détention de parts en SOCOFE portée à 15.537 parts représentant une participation de 2,8%.

Secteur 5 – Centrale de marché

Ce secteur gère des marchés avec des fournisseurs d'énergie (électricité haute tension ; électricité basse tension ; gaz), pour le compte des adhérents à la centrale de marché. La formule d'achat groupé d'énergie a fait ses preuves et donne satisfaction aux adhérents à la centrale. Le nombre d'adhérents s'élève aujourd'hui à 98.

Le cahier des charges pour le sixième marché a été approuvé par le Conseil d'administration du 22 novembre 2017, marché qui doit être activé pour l'été 2018, et porter sur une durée de 2 ans et un montant estimatif s'un peu moins de 30 millions d'€.

Au 1er janvier 2019, le sixième marché a démarré. Les adjudicataires des différents lots sont maintenant Total Gaz & Power pour le gaz naturel et l'électricité basse tension, EDF Luminus pour l'électricité haute tension et Engie pour l'éclairage public.

3) LES COMMENTAIRES FINANCIERS

(Article L1523-16 CDLD)

a. Commentaires à l'ACTIF

ACTIFS IMMOBILISES

Les **immobilisations financières** s'élèvent à 227.887.545 € et se répartissent en participation au capital des sociétés suivantes : Engie, Suez Environnement, ORES Assets, ORES, Wind4Wallonia, Socofe et Comnexio. Le détail des participations et les mouvements enregistrés durant l'exercice comptable est repris dans le rapport spécifique du Conseil d'administration sur les prises de participation.

ACTIFS CIRCULANTS

Les **créances à plus d'un an** sont constituées de 667.635 € d'**autres créances** actées dans le cadre des prêts obligataires octroyés à Wind4Wallonia et Eolienne de la Fagnes.

Les **créances à un an au plus** comprennent les **créances commerciales** pour 24.592 € et les **autres créances** pour 436.731 €, celles-ci se composent principalement du précompte mobilier 2018 à récupérer et des montants à court terme dans le cadre des prêts éoliens .

Les **placements de trésorerie** comprennent des placements à terme et carnets de dépôts pour 29.199.768 €.

Les **valeurs disponibles** affichent quant à elles un solde de 1.724.990 € se répartissant entre les différents comptes à vue ouverts au nom de l'intercommunale.

Les **comptes de régularisation** comprennent des produits acquis pour un montant de 1.230 € correspondant à des produits financiers relatifs à 2019 et perçus en 2020.

b. Commentaires au PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Le **capital** à l'issue de l'exercice 2019 diminue de 250,00 € et s'élève à 6.354 €. Il est souscrit à concurrence de 19.296 €.

Lors de l'assemblée générale d'IDEFIN du 18 décembre 2019, il a été décidé de rembourser les 10 parts B souscrites par le BEP pour une valeur totale de 250,00 €.

Les parts A sont valorisées à leur valeur nominale et la valeur d'une part sociale s'élève à 24.80 €.

768 parts Communes		19.046 €			
Parts		Montant	Parts	Montant	
8	Anhée	198,40	5	Havelange	124,00
8	Assesse	198,40	5	Houyet	124,00
10	Beauraing	248,00	32	Jemeppe-Sur-Sambre	793,60
4	Bièvre	99,20	8	La Bruyère	198,40
4	Cerfontaine	99,20	10	Les Bons-Villers	248,00
30	Ciney	744,00	12	Mettet	297,60
18	Couvin	446,40	267	Namur	6.621,60
28	Dinant	694,40	3	Onhaye	74,40
3	Doische	74,40	11	Philippeville	272,80
19	Eghezée	471,20	12	Profondeville	297,60
6	Fernelmont	148,80	3	Rochefort	74,40
9	Floreffe	223,20	77	Sambreville	1.909,60
15	Florennes	372,00	10	Sombreffe	248,00
12	Fosses-La-Ville	297,60	3	Somme-Leuze	74,40
4	Gedinne	99,20	5	Vresse-Sur-Semois	124,00
40	Gembloux	992,00	22	Walcourt	545,60
22	Gerpinnes	545,60	19	Yvoir	471,20
5	Gesves	124,00			
6	Hamois	148,80	1	Aiseau-Presles	24,80
11	Hastière	272,80	1	Viroinval	24,80

Les **réserves** sont scindées en deux :

- la **réserve légale** correspondant à 10% du capital soit 1.905 € ;
- les **réserves disponibles** s'élèvent à 115.820.571 €.

Le **Bénéfice reporté** passe de 21.434.185 € à 50.088.591 € à la suite de l'affectation du résultat 2019.

Les **capitaux propres** s'élèvent à 165.915.516 €, comprenant le capital et les réserves. Les capitaux propres constituent une garantie de solvabilité et d'autofinancement de l'intercommunale.

DETTES

Les **dettes à plus d'un an** concernent les emprunts auprès des établissements financiers, repris d'ORES Assets, les emprunts souscrits depuis 2009 pour la montée en puissance des secteurs – « Electricité & Gaz » dans le capital d'ORES Assets, ainsi que pour le financement des recapitalisations annuelles d'ORES Assets. Le total des dettes à long terme s'élève à 82.537.131 €.

Les **dettes à un an au plus** comprennent :

- 8.055.331 € de dettes relatives à l'échéance dans l'année du remboursement en capital des emprunts et au solde des intérêts relatifs à l'exercice clôturé faisant l'objet d'un prélèvement au début de l'exercice suivant ;
- 136.258 € de dettes commerciales (fournisseurs, jetons restant à payer au 31/12);
- 832.079 € de dettes fiscales correspondant au solde de précompte sur jetons à payer sur l'exercice suivant et à l'impôt estimé sur l'exercice 2019 ;
- 2.465.430 € d'autres dettes à court terme qui se composent principalement :
 - d'un montant de 36.000 € concernant la participation détenue en Socofe pour la commune de Sambreville ;
 - le **solde des dividendes** à payer aux associés pour un montant de 2.429.180 € relatif à l'exercice comptable 2019.

Les **comptes de régularisation** d'un montant de 746 € se composent de précompte à imputer sur l'exercice 2019

c. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS

Les **ventes et prestations** s'élèvent à 7.041 €. Ce poste est composé des autres produits d'exploitation comprenant les jetons de présences.

Le **coût des ventes et prestations** s'élève à 235.680 € en 2019 contre 441.869 € en 2018.

Les **services et biens divers** passent de 326.010 € en 2018 à 117.519 € en 2019. Ce poste comprend les frais de fonctionnement de l'intercommunale. Cette diminution est due à la clôture fin 2018 des interventions versées aux communes dans le cadre des fonds UREPEER.

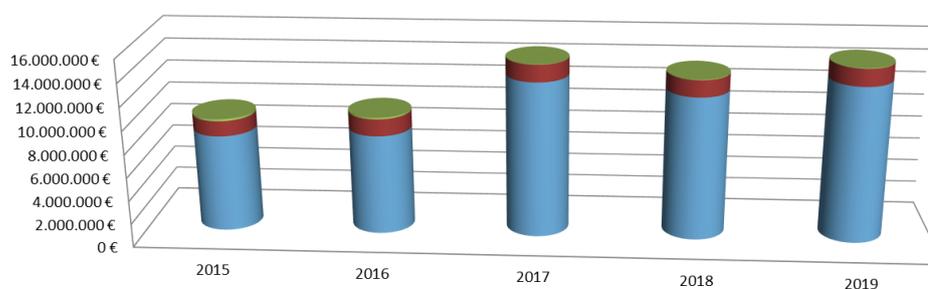
Les **autres charges d'exploitation** s'élèvent quant à elles à 118.161 € et comprennent essentiellement la subvention versée au BEP.

Les **produits financiers** s'élèvent à 39.135.701 €.

Ceux-ci sont composés des produits financiers récurrents :

- on retrouve les dividendes des parts ORES Assets, des actions Engie, Publi-T, Publigaz, Suez Environnement, SOCOFE dans les immobilisations financières pour 14.954.358 € ;
- les produits des actifs circulants incluent les intérêts de placement à court terme pour 8.059 € ;
- les autres produits financiers s'élèvent à 32.710 €.

Produits financiers



	2015	2016	2017	2018	2019
■ Produits financiers bancaire & autres produits financiers	178.930 €	135.255 €	21.755 €	47.180 €	40.769 €
■ Produits financiers autres dividendes	1.311.455 €	1.464.580 €	1.481.167 €	1.454.646 €	1.499.263 €
■ Produits financiers ORES ASSET	8.317.659 €	8.565.415 €	13.392.285 €	12.347.041 €	13.455.095 €

Les **produits financiers non récurrents** s'élèvent à 24.140.574 et se composent de la plus-value de 23.686.411 € réalisée suite à l'opération de réorganisation du secteur du transport de l'énergie en Wallonie avec SOCOFE et d'une reprise de réduction de valeur sur les actions Engie à concurrence de 454.163 €, afin d'ajuster la valeur comptable des actions Engie détenues en portefeuille par rapport à la cotation en bourse.

Les **charges financières** sont de 2.112.354€ en 2019 contre 2.738.738 € en 2018.

Les **charges financières récurrentes** s'élèvent à 2.112.354€ et comprennent essentiellement les charges d'intérêts des emprunts repris en IDEFIN suite à la transformation d'IDEG (devenu ORES Assets) en Intercommunale propriétaire, à la montée en puissance de l'intercommunale dans le capital d'ORES Assets, et aux recapitalisations annuelles d'ORES ASSETS.

Le **bénéfice de l'exercice avant impôts** s'élève à 36.794.708 €. Le résultat de l'exercice en impacté par la plus-value exceptionnelle réalisé dans le cadre de l'opération d'apports des parts détenues en PUBLI-T et PUBLIGAZ en échanges de nouvelles parts émises en SOCOFE.

L'**impôt sur le résultat** est de 1.199.789 €.

Il est composé de 370.025 de précompte mobilier et de 829.764 de charge fiscale estimée

Jusqu'au 31 décembre 2014, l'intercommunale était soumise à l'impôt des personnes morales. Suite à la loi-programme du 19 décembre 2014, telle que modifiée par la loi-programme du 10 août 2015, l'intercommunale IDEFIN est assujettie à l'impôt des sociétés depuis le 1er janvier 2015.

Le **bénéfice de l'exercice à affecter** pour l'année 2019 est de 35.594.919 €.

Après la reprise du bénéfice reporté de l'exercice précédent pour un montant de 21.434.185 €, l'affectation des 57.029.104 € de bénéfice à affecter se répartit comme suit :

- 50.088.591 € au bénéfice à reporter ;
- 6.940.513 € en rémunération du capital.

4) LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le Code des Sociétés impose au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion. **L'évolution des affaires, des résultats et la situation de la société** sont analysés en détail dans les commentaires financiers, le budget et le rapport d'activités de l'institution.

Outre ces éléments, les informations suivantes sont communiquées à l'assemblée générale :

1. RISQUES ET INCERTITUDES

Le conseil d'administration ne peut préjuger des risques inhérents à toute activité économique et qui pourraient modifier les perspectives de la société.

Tenant compte des comptes annuels de la société, aucun risque majeur n'est à signaler quant à la continuité de l'entreprise, sous réserve des événements dont question au point 2, dont les incidences restent incertaines à ce jour.

2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La crise mondiale provoquée par la pandémie de Covid-19 affecte plus particulièrement l'activité économique de la Belgique depuis le mois de mars 2020. L'intercommunale devra mesurer en 2020 les effets financiers de cette situation exceptionnelle.

3. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Néant

4. ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant

5. SUCCURSALES DE LA SOCIETE

Néant

6. JUSTIFICATION DES REGLES COMPTABLES

Néant

7. UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

L'intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

8. CONFLIT D'INTERET

Il n'a pas été fait application des règles relatives aux conflits d'intérêts durant l'exercice écoulé.

5) LES REGLES D'ÉVALUATION

La législation relative aux comptes annuels des entreprises impose à chaque entreprise de déterminer les règles qui président aux évaluations nécessaires pour établir l'inventaire, et notamment, aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations.

Dans une perspective de continuité des activités de l'entreprise et en application des principes de prudence, sincérité et bonne foi, les règles d'évaluation suivantes, qui ont été adaptées et complétées, sont d'application:

ACTIF

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont reprises à leur valeur nominale. Ces immobilisations font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances portées sous cette rubrique font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable (nominale).

CREANCES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Ces créances sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale. Ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis.

Les **CREANCES A UN AN AU PLUS** sont reprises à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si des risques d'irrecouvrabilité existent.

Les **PLACEMENTS DE TRESORERIE** sont repris à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition. Les placements de trésorerie font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation, à la date de clôture de l'exercice, est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Les **VALEURS DISPONIBLES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

PASSIF

Le **CAPITAL** est repris à sa valeur nominale telle que déterminée par les statuts de l'entreprise.

Les **RESERVES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES** sont reprises à leur valeur nominale et sont revues chaque année en fonction des éléments qui les justifient.

Les **DETTES A PLUS D'UN AN** sont portées au bilan à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES A UN AN AU PLUS** sont reprises au passif à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros en cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

Les **DETTES COMMERCIALES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES** sont portées au passif du bilan à leur valeur nominale.

Les **DETTES DIVERSES** sont reprises à leur valeur nominale.

COMPTE DE RESULTATS

Le résultat de l'exercice tient compte de toutes les charges et de tous les produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement de ces produits est incertain.

Il tient compte également de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations, ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle il sont arrêtés par le conseil d'administration.

Les règles d'évaluation sont définies pour chaque élément du patrimoine de l'entreprise. Leur application est identique d'un exercice à l'autre. Toutefois, elles peuvent être adaptées dans les cas exceptionnels lorsque leur application ne conduirait pas au respect du prescrit de l'image fidèle.

6) LA LISTE DES GARANTIES

Dans le cadre du partenariat éolien avec Wind4Wallonia, les garanties suivantes sont accordées :

Bénéficiaire	Type de garantie	Montant 31/12/2019	au
SENVION	Garantie fournisseur de Wind4Wallonia Parc éolien de Modave.	38.185 €	
WIND4WALLONIA	Garantie de réserve pour le service de la dette dans le cadre du financement bancaire des parcs éolien de Dour, Sterpenich et Modave et engagement complémentaire d'apport en capital de rééquilibrage en cas de non prolongation du permis de Dour.	306.000 €	
WIND4WALLONIA	Convention de mise en gage des parts sociales et tous dividendes conclue entre les intercommunales associées en Wind4Wallonia, Electrabel, et les établissements de crédit (Belfius et KBC), dans le cadre du financement bancaire des parcs éolien de Dour, Sterpenich et Modave.	286.393 €	
WIND4WALLONIA	Convention de mise en gage de créances des actionnaires conclue entre les intercommunales associées en Wind4Wallonia, Electrabel, et les établissements de crédit (Belfius et KBC), dans le cadre du financement bancaire des parcs éolien de Dour, Sterpenich et Modave.	449.239 €	

7) LES MARCHES PUBLICS

(Article L1523-13§3 CDLD)

Conformément à l'article L1523-13§3 CDLD, le présent rapport intègre la liste des adjudicataires des marchés de travaux, de fournitures ou de services, en 2019, pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges. Cette liste précise le mode de passation du marché en vertu duquel ils ont été désignés.

PE : Publicité européenne

PN : Publicité nationale

PNDAPP : Procédure négociée directe avec publication préalable

PNSPP : Procédure négociée sans publication préalable

PO : Procédure ouverte

En 2019, aucun marché, pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges, n'a été passé par IDEFIN.

8) LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES

(Article L1523-1bis CDLD)

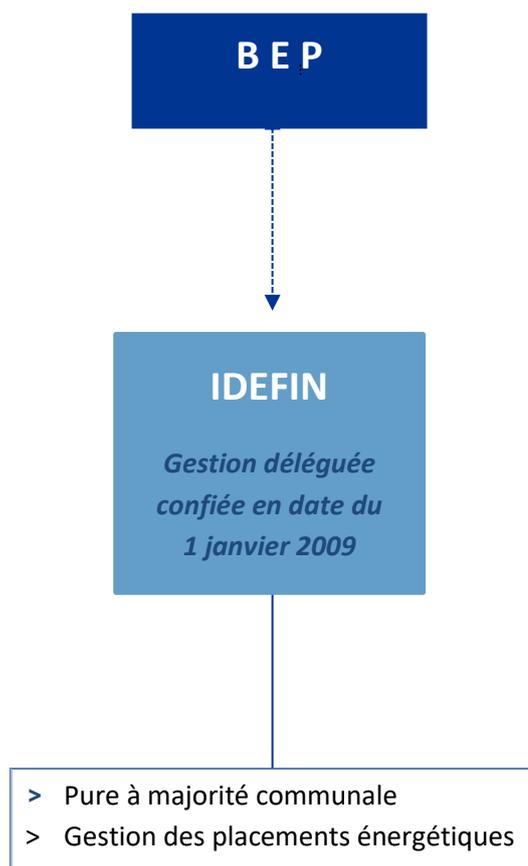
En vertu de l'article L1532-1bis du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, ci-dessous la liste des présences de la séance formative du Conseil d'administration du 18 juillet 2019 ayant pour objet « Présentation des activités de l'intercommunale » :

Groupe Communes	
Prénom	Nom
Claude	Bultot
Laurent	Botilde
Grégory	Charlot
Etienne	Defresne
Rudy	Delhaise
Gauthier	de Sauvage (Vice-Président)
Pierre	Dury
Sébastien	Humblet (Président)
Fabrice	Leturcq
Antoine	Mariage
Franco	Mencaccini
Jacques	Monty
Charlotte	Mouget
Albert	Navaux
Jean-Joseph	Nennen
Christian	Pirot

9) LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)

a. Structure de l'intercommunale



b. Composition des instances

- Composition du Conseil d'Administration :
 - Période allant du 1^{er} janvier 2019 au 25 juin 2019
 -

Fonction	Nom et Prénom
Président	Humblet Sébastien
Vice-président	Auspert Tanguy
Administrateurs	Bultot Claude
	Cappe Robert
	Charlot Grégory
	Collot Francis
	Defresne Etienne (<i>entrée 25/04/2019</i>)
	Delhaise Rudy
	de Sauvage Gauthier
	Favresse Jean-François
	Lebrun Hélène
	Leturcq Fabrice
	Mariage Antoine
	Meuter Bernard
	Moinnet Olivier
	Monty Jacques
	Navaux Albert
Nennen Jean-Joseph	
Pirot Christian	
Seumois François	

- Période allant du 25 juin 2019 au 31 décembre 2019

Fonction	Nom et Prénom
Président	Humblet Sébastien
Vice-président	de Sauvage Gauthier
Administrateurs	Botlide Laurent
	Bultot Claude
	Charlot Grégory
	Defresne Etienne
	Delhaise Rudy
	Dury Pierre
	Leturcq Fabrice
	Mariage Antoine
	Mencaccini Franco
	Meuter Bernard
	Mineur Bernadette (<i>entrée 18/07/2019</i>)
	Moinnet Olivier
	Monty Jacques
	Mouget Charlotte
	Navaux Albert
	Nennen Jean-Joseph
Pirot Christian	
Sermon Etienne (<i>entrée et sortie 26/06/2019</i>)	
Seumois François	

• Composition du Comité de Rémunération :

- Période allant du 1^{er} janvier 2019 au 25 juin 2019

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Bultot Claude
	Cappe Robert
	Charlot Grégory
	de Sauvage Gauthier

- Période allant du 25 juin 2019 au 31 décembre 2019

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Charlot Grégory
	Delhaise Rudy
	Navaux Albert
	Nennen Jean-Joseph (<i>entrée le 18/07/2019</i>)
	Sermon Etienne (<i>entrée et sortie 26/06/2019</i>)
	Seumois François

- Composition du Comité d'Audit :

- Période allant du 1^{er} janvier 2019 au 25 juin 2019

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Bultot Claude
	Charlot Grégory
	de Sauvage Gauthier
	Defresne Etienne (<i>entrée 6/06/2019</i>)
	Navaux Albert

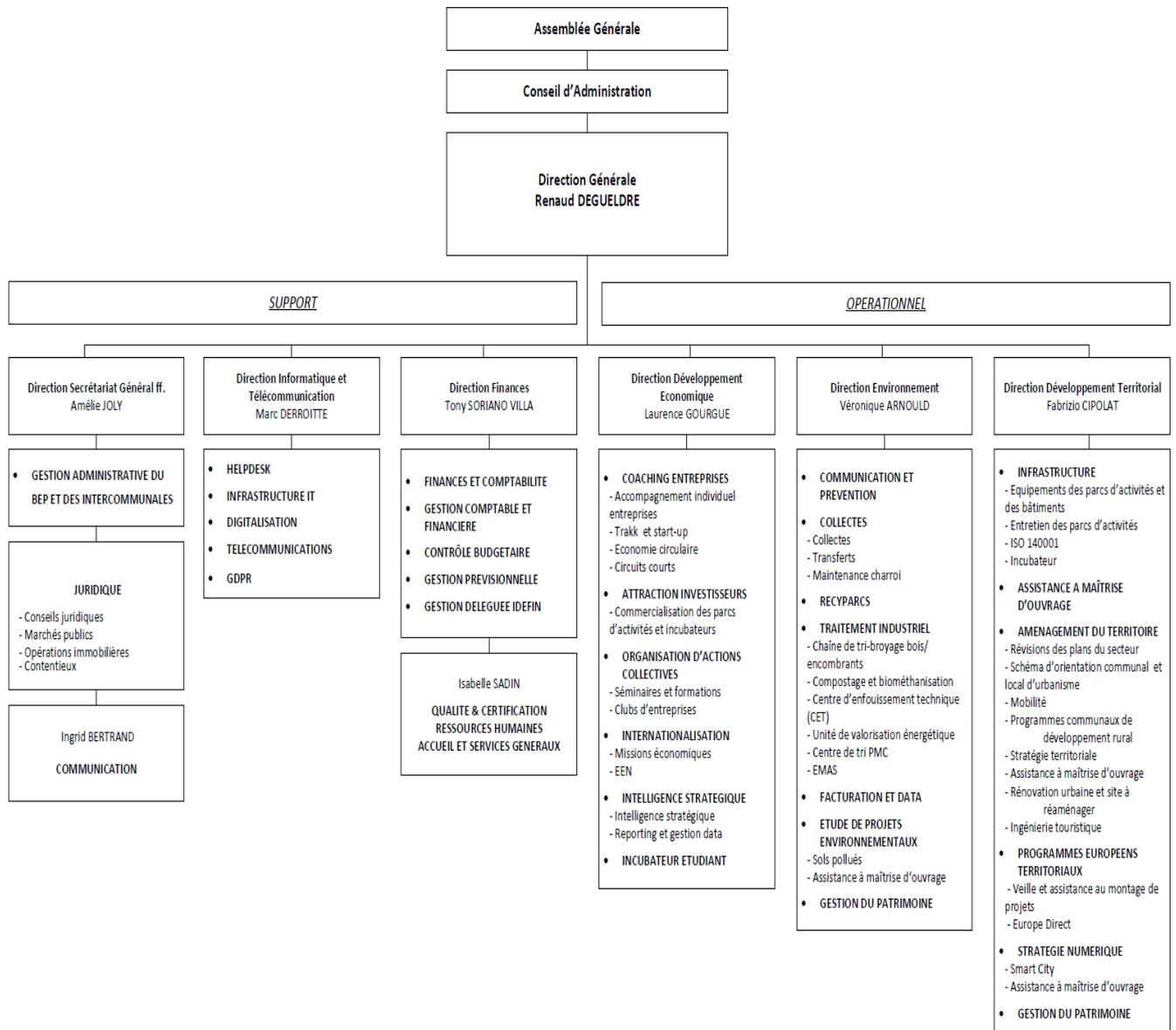
- Période allant du 25 juin 2019 au 31 décembre 2019

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Charlot Grégory
	Delhaise Rudy
	Navaux Albert
	Nennen Jean-Joseph (<i>entrée 18/07/2019</i>)
	Sermon Etienne (<i>entrée et sortie 26/06/2019</i>)
	Seumois François

10) L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)

Voici l'organigramme fonctionnel du BEP, gestionnaire délégué confié par IDEFIN.



11) LES LIGNES DE DEVELOPPEMENT

(Article L1523-16 CDLD)

L'Intercommunale IDEFIN est une structure dont la gestion journalière a été déléguée au BEP. Elle a pour mission le financement, pour le compte des Communes, par la prise de participation out toute autre technique de financement, des activités de gestion des réseaux de distribution de gaz et d'électricité.

A ce titre, les lignes de développement d'IDEFIN visent à :

- Prendre en charge, pour le compte des Communes, **le financement de projets de maintenance et de développement** de réseaux de gaz et d'électricité ;
- Développer une politique active en matière de **placements et d'investissements** combinant la recherche de rendement et la maîtrise des risques ;
- Gérer la **montée en puissance de la participation publique** dans les réseaux en veillant à distribuer un dividende aux actionnaires ;
- Participer à un **groupement d'intérêt économique** avec les 6 autres intercommunales publiques de financement wallonnes afin d'identifier des opportunités stratégiques dans le secteur de l'énergie ;
- Financer, construire, gérer et entretenir des **projets éoliens** en partenariat public-privé ;
- Mettre en place une **centrale d'achat groupé d'énergie** pour les Communes associées.

12) LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

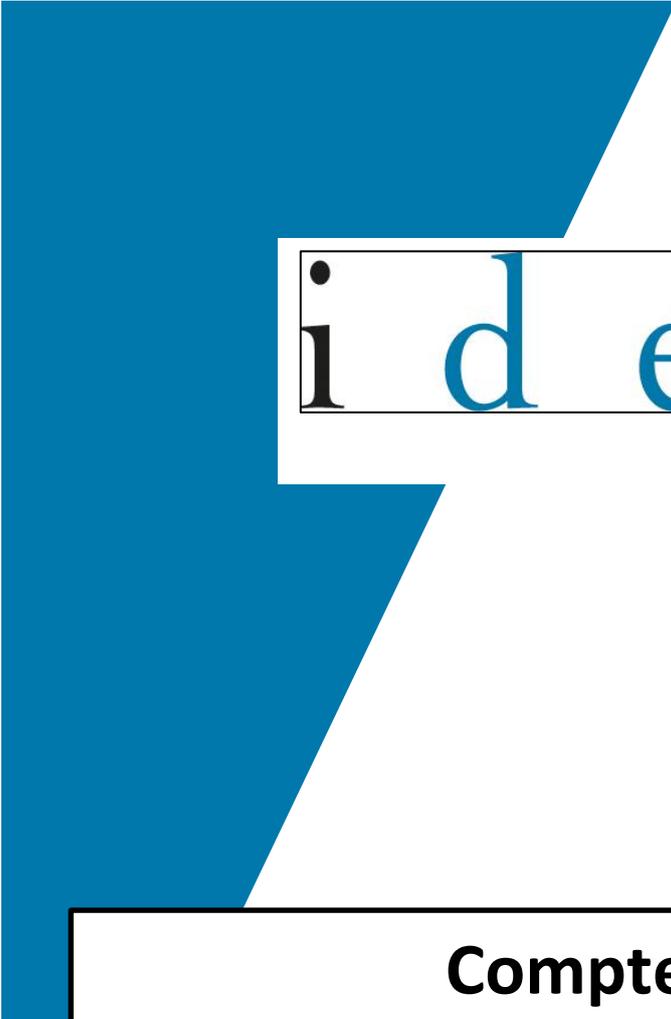
(Article L1523-16 CDLD)

COMPTES approuvés*				BUDGETS prévisionnels**		
2017	2018	2019	DEPENSES	2020	2021	2022
16.580.729	14.409.765	9.467.064	SECTEUR - Electricité	9.300.645	27.861.586	8.905.770
5.823.083	4.439.953	3.007.732	SECTEUR - Gaz	2.942.051	7.772.156	3.428.472
3.010.885	3.902.726	39.828.003	SECTEUR - Participation et Fonctionnement	3.855.074	3.861.948	3.868.961
0	9.502	0	SECTEUR - Centrale de marché	P.M.	P.M.	P.M.
25.414.697	22.761.946	52.302.799	TOUS LES SECTEURS	16.097.770	39.495.690	16.203.203

2017	2018	2019	RECETTES	2020	2021	2022
23.018.061	14.179.844	11.294.309	SECTEUR - Electricité	9.147.461	28.935.640	9.455.726
4.097.751	3.826.129	3.436.748	SECTEUR - Gaz	3.317.158	8.086.930	3.385.978
1.686.566	1.687.528	36.661.730	SECTEUR - Participation et Fonctionnement	1.429.941	1.479.637	1.513.632
0	9.502	0	SECTEUR - Centrale de marché	P.M.	P.M.	P.M.
28.802.377	19.703.003	51.392.787	TOUS LES SECTEURS	13.894.560	38.502.207	14.355.336

*Comprennent uniquement les éléments du compte de résultats hors écritures de mouvement des provisions et des réserves, ainsi que les mouvements au niveau des immobilisations financières et des emprunts.

** hors mouvement des réserves et fonds propres



i d e f i n

Comptes annuels

2019

40				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0257744044	P.	U.	D.	C 1

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: **IDEFIN S.C.**

Forme juridique: **SC**

Adresse: **Avenue Sergent Vrithoff**

N°: **2**

Code postal: **5000**

Commune: **Namur**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Liège, division Namur**

Adresse Internet: ¹

Numéro d'entreprise **0257744044**

DATE **23-01-20** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS** ²

approuvés par l'assemblée générale du **24-06-20**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01-01-19** au **31-12-19**

Exercice précédent du **01-01-18** au **31-12-18**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ ³ identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: **35** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.1, 6.3.2, 6.3.3, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.6, 6.4.1, 6.5.2, 6.8, 6.17, 6.18.2, 6.20, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16

Signataire
(nom et qualité)

Signataire
(nom et qualité)

¹ Mention facultative.

² Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

³ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

AUSPERT Tanguy

Avenue Bois l'Evêque 49, 5100 Jambes (Namur), Belgique

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

Mandat : 28-06-18- 26-06-19

BOTILDE Laurent

Rue de Warisoulx 8, 5080 Warisoulx, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26-02-19

BULTOT Claude

Rue Louis bossus 1, 5540 Hastière, Belgique

Fonction : Administrateur

CAPPE Robert

rue des Spinettes 7, 5080 La Bruyère, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 20-06-18- 26-06-19

CHARLOT Grégory

Rue Léon-Dumont 7, boîte b, 5081 Meux, Belgique

Fonction : Administrateur

COLLOT Francis

Rue de la Forme 6, 5340 Mozet, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 20-06-18- 26-06-19

de SAUVAGE Gauthier

Rue du pont-des-Pages 58, 5031 Grand-Leez, Belgique

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

DEFRESNE Etienne

Rue du Centre 66, 5530 Mont (Nam.), Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25-04-19

DELHAISE Rudy

Route d'Andenne 4, boîte f, 5310 Eghezée, Belgique

Fonction : Administrateur

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

DURY Pierre

Rue des Bruyères 23, 5570 Beauraing, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26-06-19

FAVRESSE Jean-Francois

Avenue Albert 1er 77, 5070 Fosses-la-Ville, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 20-06-18- 26-06-20

HUMBLET Sébastien

Rue de la Fagne 11, 5330 Assesse, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

LEBRUN Hélène

Rue de la Mirande 4, boîte c, 5561 Celles (Nam.), Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 20-06-18- 26-06-20

LETURCQ Fabrice

Allée des Ramiers 11, 5170 Profondeville, Belgique

Fonction : Administrateur

MARIAGE Antoine

Rue du Vieux Tribunal 2, boîte 10, 5370 Havelange, Belgique

Fonction : Administrateur

MENCACCINI Franco

Chaussée de Dinant 1/2, 5000 Namur, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26-06-19

MEUTER Bernard

Route de Bambois 14, 5070 Fosses-la-Ville, Belgique

Fonction : Administrateur

MINEUR Bernadette

Rue Elie Bertrand 95, 5170 Bois-de-Villers, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 18-07-19

MOINNET Olivier

Route de Hesbaye 307, 5310 Boneffe, Belgique

Fonction : Administrateur

MONTY Jacques

Rue des Hérutis 15, 5670 Viroinval, Belgique

Fonction : Administrateur

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

MOUGET Charlotte

Esplanade de L'hotel de ville 1, 5000 Namur, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26-06-19

NAVAUX Albert

Rue du Paradis 1, 5651 Thy-le-Château, Belgique

Fonction : Administrateur

NENNEN Jean-Joseph

Rue des Gaux 103, 5541 Hastière-par-Delà, Belgique

Fonction : Administrateur

PIROT Christian

Rue du Centre 238, 5003 Saint-Marc, Belgique

Fonction : Administrateur

SERMON Etienne

Rue du Samson 10, 5300 Thon, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26-06-19- 26-06-19

SEUMOIS François

Rue Francois Bovesse 8, 5020 Vedrin, Belgique

Fonction : Administrateur

FCG Réviseurs d'entreprises SCRL SCRL 0446.111.908

Rue de Jausse 49, 5100 Naninne, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00164

Représenté par :

1. RONSMANS Olivier

Rue de Jausse 49 , 5100 Naninne, Belgique

, Numéro de membre : A00898

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise **;
- B. L'établissement des comptes annuels **;
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>227.887.545</u>	<u>202.879.440</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21		
Immobilisations corporelles	6.3	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	227.887.545	202.879.440
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	188.600.307	188.600.321
Participations		282	188.600.307	188.600.321
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	39.287.238	14.279.119
Actions et parts		284	39.287.238	14.279.119
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	32.054.946	35.635.667
Créances à plus d'un an		29	667.635	726.688
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	667.635	726.688
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	461.323	826.597
Créances commerciales		40	24.592	11.333
Autres créances		41	436.731	815.264
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	29.199.768	31.219.208
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	29.199.768	31.219.208
Valeurs disponibles		54/58	1.724.990	2.861.815
Comptes de régularisation	6.6	490/1	1.230	1.359
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	259.942.491	238.515.107

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>165.915.516</u>	<u>137.261.360</u>
Capital	6.7.1	10	6.354	6.604
Capital souscrit		100	19.046	19.296
Capital non appelé ⁴		101	12.692	12.692
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	115.820.571	115.820.571
Réserve légale		130	1.905	1.905
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	115.818.666	115.818.666
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14	50.088.591	21.434.185
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net ⁵		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u> </u>	<u> </u>
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

⁴ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁵ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	94.026.975	101.253.747
Dettes à plus d'un an	6.9	17	82.537.131	87.352.140
Dettes financières		170/4	82.537.131	87.352.140
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	82.537.131	87.352.140
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	11.489.098	13.899.001
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	8.055.331	11.265.733
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	136.258	162.678
Fournisseurs		440/4	136.258	162.678
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	832.079	2.314
Impôts		450/3	832.079	2.314
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	2.465.430	2.468.276
Comptes de régularisation	6.9	492/3	746	2.606
TOTAL DU PASSIF		10/49	259.942.491	238.515.107

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	7.041	14.136
Chiffre d'affaires	6.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	7.041	14.136
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	235.680	441.869
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	117.519	326.010
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	6.10	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	118.161	115.859
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	-228.639	-427.733

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	39.135.701	13.848.866
Produits financiers récurrents		75	14.995.127	13.848.866
Produits des immobilisations financières		750	14.954.358	13.801.686
Produits des actifs circulants		751	8.059	4.025
Autres produits financiers	6.11	752/9	32.710	43.155
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	24.140.574	
Charges financières	6.11	65/66B	2.112.354	2.738.738
Charges financières récurrentes		65	2.112.354	2.300.320
Charges des dettes		650	2.111.882	2.300.122
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	472	198
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		438.418
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	36.794.708	10.682.395
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat(+)/(-)	6.13	67/77	1.199.789	
Impôts		670/3	1.199.789	
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	35.594.919	10.682.395
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	35.594.919	10.682.395

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	57.029.104	25.721.082
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	35.594.919	10.682.395
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	21.434.185	15.038.687
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		2.653.616
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792		2.653.616
Affectations aux capitaux propres	691/2		
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	50.088.591	21.434.185
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7	6.940.513	6.940.513
Rémunération du capital	694	6.940.513	6.940.513
Administrateurs ou gérants	695		
Employés	696		
Autres allocataires	697		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxx	188.600.321
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372	14	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	188.600.307	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	<u>188.600.307</u>	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	<u>xxxxxxxxxxxxxxx</u>	
Mutations de l'exercice			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change(+)/(-)	8622		
Autres(+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)	<u> </u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652	<u> </u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxxxx	16.264.112
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363	34.921.677	
Cessions et retraits	8373	10.367.721	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	40.818.068	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.984.993
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483	454.163	
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	1.530.830	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	<u>39.287.238</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	<u>xxxxxxxxxxxxxxx</u>	
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change(+)/(-)	8623		
Autres(+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	<u> </u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653	<u> </u>	

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-)
Ores Assets SCRL SCRL Avenue Jean Monnet 2 1348 Louvain-la-Neuve Belgique 0543.696.579					31/12/2018	EUR	1.630.883.330	95.091.430
	Parts sociales A Electricité secteur com	204.201	0,31	0,00				
	Parts sociales A Electricité secteur Nam	8.410.883	12,68	0,00				
	Parts sociales A Gaz secteur commun	36.512	0,05	0,00				
	Parts sociales A Gaz secteur Namur	1.885.373	2,84	0,00				
Ores SCRL SCRL Avenue Jean Monnet 2 1348 Louvain-la-Neuve Belgique 0897.436.971					31/12/2018	EUR	528.633	0
	Parts	1	0,00	0,00				
ENGIE SA Place Samuel de Champlain 1 92400 Courbevoie France 13542107651					31/12/2018	EUR	40.941.000.000	1.629.000.000
	Actions	242.220	0,00	0,00				
Suez (Environnement) SA Tour CB 21 - Place de l'Iris 16 92040 Paris la Défense Cedex France					31/12/2018	EUR	9.288.200.000	609.200.000
	Action	122.232	0,00	0,00				
Socofe SA Avenue Maurice-Desteny 13/2 4000 Liège 1 Belgique 0472.085.439					31/12/2018	EUR	446.588.474	37.865.719
	Parts A	15.537	2,80	0,00				
Wind4wallonia SCRL Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles 1 Belgique 0553.486.057					31/12/2018	EUR	3.845.006	509.820
	Parts A	11.454	7,20	0,00				

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-)	
Connexio SC Avenue Georges Lemaitre 38 6041 Gosselies Belgique 0727.639.263	Parts	1	0,00	0,00		EUR	0	0

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51		
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	29.199.768	31.219.208
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686	29.199.768	31.219.208
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		
		Exercice	
COMPTES DE RÉGULARISATION			
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important			
Produit acquis (Intérêts)			1.230

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXX	19.296
(100)	19.046	

Modifications au cours de l'exercice

Parts B à rembourser suite au changement de statut

Représentation du capital
 Catégories d'actions

Parts Capital A

Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	-250	10
	19.046	768
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération
 Communes

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)	12.692	XXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXX	
	12.692	

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

Telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise en vertu du Code des sociétés, art. 631 §2 et art. 632 §2, de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, art. 14 alinéa 4 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation, art. 5.

- **PARTS A**

ASSOCIES	NOMBRE DE PARTS SOUSCRITES
Anhée	8
Assesse	8
Beauraing	10
Bièvre	4
Cerfontaine	4
Ciney	30
Couvin	18
Dinant	28
Doische	3
Eghezée	19
Fernelmont	6
Floreffe	9
Florennes	15
Fosses-La-Ville	12
Gedinne	4
Gembloux	40
Gerpennes	22
Gesves	5
Hamois	6
Hastière	11
Havelange	5
Houyet	5
Jemeppe-Sur-Sambre	32
La Bruyère	8
Les Bons-Villers	10
Mettet	12
Namur	267
Onhaye	3
Philippeville	11
Profondeville	12
Rochefort	3
Sambreville	77
Sombreffe	10
Somme-Leuze	3
Vresse-Sur-Semois	5
Walcourt	22
Yvoir	19
Aiseau-Presles	1
Viroinval	1
Total	768

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	8.055.331
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	8.055.331
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	8.055.331

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	46.023.631
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	46.023.631
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	46.023.631

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	36.513.500
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	36.513.500
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres emprunts	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	36.513.500

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	30.591.902
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	30.591.902
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	30.591.902

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	832.079
Dettes fiscales estimées	450	

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086		
9087		
9088		
620		
621		
622		
623		
624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640		
Autres	641/8	118.161	115.859
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour l'entreprise	617		

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital 9125

Subsides en intérêts 9126

Ventilation des autres produits financiers

Produits divers (W4W, prêts obligataires...)

32.710

43.155

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts** 6501**Intérêts portés à l'actif** 6503**Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées 6510

Reprises 6511

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances 653

Provisions à caractère financier

Dotations 6560

Utilisations et reprises 6561

Ventilation des autres charges financières

Charges diverses - Frais bancaires

472

198

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	24.140.574	
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Produits financiers non récurrents	(76B)	24.140.574	
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	454.163	
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	23.686.411	
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66		438.418
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations)	6620	(+)/(-)	
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6690	(-)	
Charges financières non récurrentes	(66B)		438.418
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		438.418
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations)	6621	(+)/(-)	
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6691	(-)	

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice	
Impôts et précomptes dus ou versés	
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	
Suppléments d'impôts estimés	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	
Suppléments d'impôts dus ou versés	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	

Codes	Exercice
9134	1.199.789
9135	370.025
9136	
9137	829.764
9138	
9139	
9140	

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives	
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	
Latences passives	
Ventilation des latences passives	

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A l'entreprise (déductibles)	
Par l'entreprise	

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel	
Précompte mobilier	

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145		
9146		
9147		
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

- Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Codes	Exercice
9149	344.185
9150	
9151	
9153	344.185
9161	
9171	
9181	
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	735.632

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

- Marchandises achetées (à recevoir)
- Marchandises vendues (à livrer)
- Devises achetées (à recevoir)
- Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)		
Participations	(280)		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252	188.600.307	188.600.321
Participations	9262	188.600.307	188.600.321
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	53.452
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	5.445
95061	3.089
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 134 du Code des sociétés

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

~~L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion *~~

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s) *

L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés *

L'entreprise ne possède que des entreprises filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable? (article 110 du Code des sociétés)

~~L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation *~~

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation **:

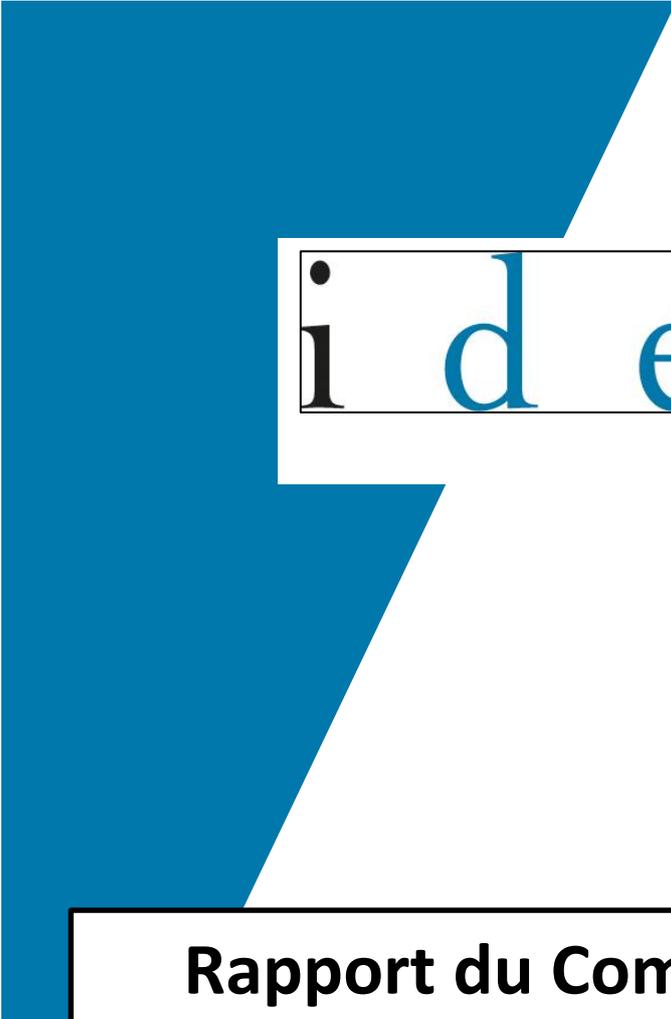
Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus **:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Voir rapport de gestion.



i d e f i n

Rapport du Commissaire-Réviseur

2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE
DE LA SOCIETE COOPERATIVE**

« INTERCOMMUNALE PURE D'ELECTRICITE ET DE GAZ »
(en abrégé : « IDEFIN »)

POUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2019

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société coopérative « **IDEFIN** » (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'Assemblée générale du 26 juin 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'Assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société coopérative « **IDEFIN** » durant 4 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à **259.942.491,42 EUR** et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de **35.594.918,57 EUR**.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacéité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des Sociétés et des Associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée en 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel et le respect de certaines dispositions du Code des Sociétés et des Associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3 :5 et 3 :6 du Code des Sociétés et des Associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- le rapport du comité de rémunérations,
- la liste des marchés publics,
- la liste des participants aux formations annuelles,
- la structure de l'organisation,
- l'organigramme fonctionnel complet de l'organisation,
- les lignes de développement,
- le plan financier pluriannuel,
- le rapport spécifique sur les prises de participation,

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3 :65 du Code des Sociétés et des Associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des Sociétés ou, à partir du 1^{er} janvier 2020, du Code des Sociétés et des Associations.
- Au cours de l'exercice, un acompte sur dividende a été distribué à propos duquel nous avons établi le rapport joint en annexe, conformément aux exigences légales.
- Nous avons évalué les données comptables et financières reprises dans le rapport de l'organe d'administration dans le cadre d'une distribution d'un acompte sur dividende décidé par ce dernier en date du 18 décembre 2019 conformément à l'article 6 :116, §1^{er} du Code des Sociétés et des Associations et avons transmis notre conclusion à l'organe d'administration.

Naninne, le 7 mai 2020.

F.C.G. RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL
Commissaire,
représentée par :



Olivier RONSMANS
Réviseur d'Entreprises

Annexe : 1

IDEFIN

Situation au 31 octobre 2019

Rapport au Conseil d'administration concernant la distribution d'un acompte sur dividende

1. Introduction

Le Conseil d'administration propose, conformément à l'article 26 des statuts ainsi qu'à l'annexe n° 2A1 de la société, de distribuer un acompte sur le dividende qui sera octroyé sur les résultats de l'exercice.

Conformément à l'article 618 du Code des Sociétés, nous avons procédé à un examen limité de l'état ci-joint résumant la situation active et passive intermédiaire pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 octobre 2019, dont le total du bilan s'élève à 236.291.091,92 EUR.

L'état résumant la situation active et passive intermédiaire a été établi sous la responsabilité du Conseil d'administration, afin de lui permettre d'évaluer si le bénéfice disponible, tel que défini à l'article 618 ci-dessous, est suffisant pour permettre la distribution d'un acompte sur dividende de 4.511.333,00 EUR.

Le texte de l'article 618 est le suivant :

« Les statuts peuvent donner au Conseil d'administration le pouvoir de distribuer un acompte à imputer sur le dividende qui sera distribué sur les résultats de l'exercice. Cette distribution ne peut avoir lieu que par prélèvement sur le bénéfice de l'exercice en cours, le cas échéant réduit de la perte reportée ou majoré du bénéfice reporté, à l'exclusion de tout prélèvement sur des réserves constituées et en tenant compte des réserves à constituer en vertu d'une disposition légale ou statutaire. Elle ne peut en outre être effectuée que si, sur le vu d'un état, vérifié par le commissaire et résumant la situation active et passive, le Conseil d'administration constate que le bénéfice calculé conformément à l'alinéa 2 est suffisant pour permettre la distribution d'un acompte. Le rapport de vérification du commissaire est annexé à son rapport annuel. La décision du Conseil d'administration de distribuer un acompte ne peut être prise plus de deux mois après la date à laquelle a été arrêtée la situation active et passive. La distribution ne peut être décidée moins de six mois après la clôture de l'exercice précédent ni avant l'approbation des comptes annuels se rapportant à cet exercice. Lorsqu'un premier acompte a été distribué, la décision d'en distribuer un nouveau ne peut être prise que trois mois au moins après la décision de distribuer le premier. Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'Assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant. ».

2. Contrôles effectués

Notre mission a été effectuée conformément aux recommandations de révision de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises relatives à l'examen limité.

L'examen limité d'une situation intermédiaire consiste principalement en l'analyse des données financières et la discussion de ces informations avec la direction. L'étendue des travaux entrant dans le cadre de cet examen est moins importante que celle qui résulte d'un contrôle plénier conformément aux normes de révision généralement appliquées. De ce fait, nous ne pouvons pas émettre d'opinion sur l'état ci-joint.

Nous nous sommes également assurés que les statuts prévoient expressément que le Conseil d'administration peut distribuer un acompte sur dividende.

3. Événements survenus après la clôture intermédiaire

A la date de ce rapport, sur base des discussions que nous avons eues avec la direction, il ne s'est produit depuis le 31 octobre 2019, date de l'état résumant la situation active et passive intermédiaire, aucun événement important qui aurait un impact significatif sur celle-ci.

4. Limitations concernant la répartition bénéficiaire

Conformément à l'article 616 du Code des Sociétés, un prélèvement d'un vingtième au moins du bénéfice net doit être affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale a atteint le dixième du capital social.

Conformément à l'article 617, aucune distribution ne peut être faite si, à la suite d'une telle distribution, l'actif net devient inférieur au montant du capital libéré ou, si ce montant est supérieur, du capital appelé augmenté de toutes les réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. Par actif net, il faut entendre le total de l'actif tel qu'il figure au bilan, déduction faite des provisions et dettes. Pour la distribution de dividendes, l'actif ne peut comprendre le montant non encore amorti des frais d'établissement et sauf cas exceptionnel à justifier, le montant non encore amorti des frais de recherche et de développement.

Conformément à l'article 618, l'attribution d'un acompte sur dividende ne peut se faire que sur le bénéfice de l'exercice en cours, le cas échéant réduit de la perte reportée ou majoré du bénéfice reporté, à l'exclusion de tout prélèvement sur des réserves constituées et en tenant compte des réserves à constituer en vertu d'une disposition légale ou statutaire.

5. Conclusion

Notre examen n'a pas révélé de faits ou d'éléments qui auraient pour effet de modifier de manière significative l'état ci-joint résumant la situation active et passive pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 octobre 2019.

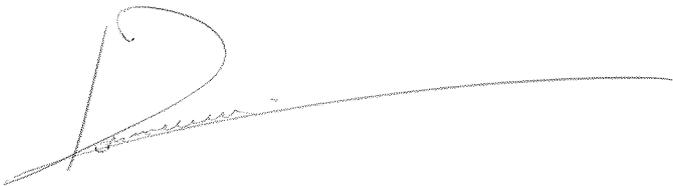
Le bénéfice de l'exercice repris dans la situation intermédiaire au 31 octobre 2019, réduit de la perte reportée/majoré du bénéfice reporté, à l'exclusion de tout prélèvement sur des réserves constituées et en tenant compte des réserves à constituer en vertu des dispositions légales ou statutaires est supérieur au montant de l'acompte sur dividende proposé.

Le présent rapport a été préparé à l'usage exclusif du Conseil d'administration et des actionnaires de la société, dans le cadre du projet de distribution d'un acompte sur dividende comme décrit ci-dessus et en peut être utilisé à d'autres fins.

Conformément à l'article 618, il devra être annexé au rapport de révision des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019.

Fait à Naninne, le 3 décembre 2019.

F.C.G. RÉVISEURS D'ENTREPRISES SC CRL
Commissaire,
représentée par



Olivier RONSMANS
Réviseur d'Entreprises

Annexe : 1

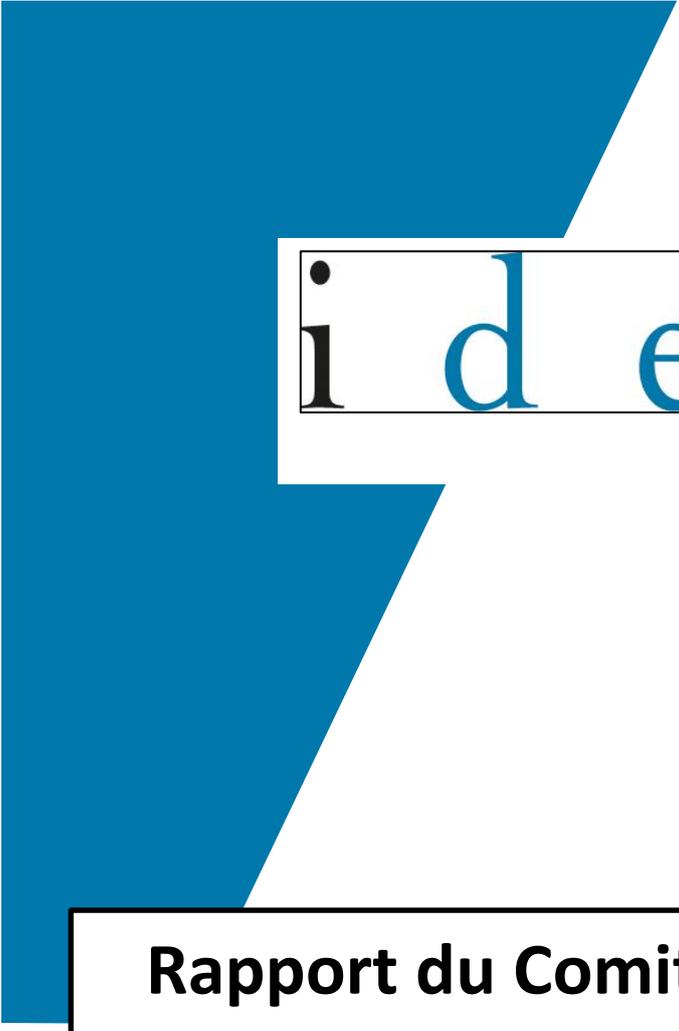
Situation active et passive arrêtée au 31 octobre 2019
--

ACTIF

EUR	31-10-19
Immobilisations financières	203.477.709,93
Créances à plus d'un an	726.688,30
Créances à un an au plus	399.022,98
<i>Créances commerciales</i>	-741,42
<i>Autres créances</i>	399.764,40
Placements de trésorerie	30.208.407,95
Valeurs disponibles	1.479.262,76
Comptes de régularisation	0,00
TOTAL ACTIF	236.291.091,92

PASSIF

EUR	31-10-19
Capital	6.604,25
Réserves	115.820.570,80
Bénéfice reporté	21.434.185,31
Résultat exercice en cours	3.460.746,88
Provisions pour risques et charges	0,00
Dettes à plus d'un an	87.352.140,45
Comptes Inter-établissements	-12.160,61
Dettes à un an au plus	8.130.536,89
<i>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</i>	7.248.262,20
<i>Dettes commerciales</i>	3.990,52
<i>Dettes fiscales, salariales et sociales</i>	946,97
<i>Autres dettes</i>	877.337,20
Comptes de régularisation	98.467,95
TOTALPASSIF	236.291.091,92



i d e f i n

Rapport du Comité de rémunération

2019

Secrétariat Général

IDEFIN

COMITE DE REMUNERATION

Extrait du Procès-verbal de la réunion du 26 mars 2020

Groupe Communes

Monsieur Grégory CHARLOT, Administrateur, **présent***

Monsieur François SEUMOIS, Administrateur, **présent***

Monsieur Albert NAVAUX, Administrateur, **présent***

Monsieur Rudy DELHAISE, Administrateur, **présent***

Monsieur Jean-Joseph NENNEN, Administrateur, **présent***

*Présent dans le cadre de la procédure = avoir émis leurs avis sur tous les points de l'ordre du jour via courriel.

La circulaire du 16 mars 2020 relative aux mesures administratives et organisationnelles encadrant la crise sanitaire due au Covid-19 permet le choix entre plusieurs procédures suite aux circonstances exceptionnelles. La procédure qui a été choisie pour le présent Comité de rémunération est celle par laquelle les membres ont émis leurs avis via courriel. Les accords et les remarques éventuelles des membres ont été collationnés et indiqués dans le présent procès-verbal.

La séance est ouverte le 18 mars à 15 heures 07

2.1 Rapport annuel du Comité de rémunération

Conformément aux prescrits de l'article 28 des statuts d'IDEFIN et de l'article L1523-17 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Comité de rémunération doit établir et approuver annuellement un rapport de rémunération qui sera approuvé par le Conseil d'administration d'IDEFIN en sa séance du 26 mars 2020.

Le rapport de rémunération a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération.

Le relevé individuel des mandataires et de leurs rémunérations font parties intégrantes du rapport de rémunération rédigé par le Conseil d'administration en vertu de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

1. Modalités des rémunérations des mandats

L'Assemblée Générale du 28 novembre 2018 a statué, sur avis du Comité de rémunération, pour fixer les rémunérations comme suit à dater du 1er janvier 2019.

- **Période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019**

Fonction	Plafond barémique	Montant de la rémunération	Fréquence de paiement
Président du Conseil d'administration	<i>Article L5311-1 §6 et annexe 1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i> 11.426,94 € non indexé ou 19.504,64 € brut annuel indexé	19.504,64€ brut annuel indexé	Mensuelle
Vice-Président du Conseil d'administration	<i>Article L5311-1 §5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i> 8.570,21 € non indexé ou 14.628,48 € brut annuel indexé	4.958,48 brut annuel indexé	Mensuelle
Membres du Conseil d'administration autre que Président et Vice-Président	<i>Article L5311-1 §2 et §14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i> 125 € non indexé ou 213,36 € indexé	206,60 € indexé	Par réunion avec un maximum de 12/an
Membres du Comité d'audit	<i>Article L5311-1 §12 alinéas 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i> 125 € non indexé ou 213,36 € indexé	206,60 € indexé	Par réunion avec un maximum de 3/an

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, ensuite du renouvellement des instances de l'intercommunale, le Comité de rémunération s'est réuni en date du 3 octobre 2019 pour statuer sur la recommandation relative à la rémunération et aux jetons de présence pour l'année 2020. Cette recommandation portait sur les montants identiques à ceux de 2019. L'Assemblée Générale du 18 décembre 2019 a approuvé cette recommandation.

2. Politique globale de rémunération

L'intercommunale ne dispose pas de personnel.

- Informations relatives aux rémunérations des titulaires de fonction de direction

Fonction	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute
Directeur général (N1)	Pas de fonction de direction (voir BEP)	-

3. Conclusions du Comité de rémunération

Le Comité de rémunération fait le constat que :

- Les modalités de rémunérations des mandats repris au point 1, sont la stricte application des délibérations prises lors de l'Assemblée Générale compétente ;
- Les rémunérations des mandats sont en conformité avec les prescrits du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le Comité de rémunération, à l'unanimité, décide de :

- Marquer accord sur le rapport de rémunération ;
- Soumettre le présent rapport à l'approbation du prochain Conseil d'administration d'IDEFIN et de l'annexer au Rapport de gestion conformément aux articles L1523-17 §2 aliéna 2 et L1523-16 alinéa 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.



A. JOLY
Directrice du
Secrétariat Général f.f.

Votre correspondant : S. JANSEMME, Assistante Juridique
Responsable : A. JOLY, Directrice du Secrétariat Général f.f.

Rapport de rémunération du Conseil
d'administration d'IDEFIN

i d e f i n

1. Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion :

➤ Informations générales

Numéro d'identification (BCE)	0257744044
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	Intercommunale pure d'électricité, de gaz et de télécommunication (IDEFIN)
Période de reporting	2019

	Nombre de réunions
Assemblée générale	3
Conseil d'administration	9
Bureau exécutif	Néant
Comité de rémunération	2
Comité d'Audit	3
Comité de secteur	Néant
Nombre de réunions du Comité de secteur	0

➤ *Commentaire éventuel*

En vertu de l'article L 5311-1 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, un administrateur assistant à plusieurs réunions le même jour (Conseil d'administration et Comité d'audit), ne perçoit qu'un seul jeton de présence.

➤ *Membres du Conseil d'administration*

Concernant l'exercice 2019, le rapport est adéquatement ventilé en semestre en raison du renouvellement complet des instances lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 2019.

• **Période allant du 1^{er} janvier au 26 juin 2019**

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération pour la période concernée	Frais déplacements	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Pourcentage de participation aux réunions	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Président	Humblot Sébastien	9.752,34 €	0 €	19.504,64 € brut annuel	La fonction de Président implique la préparation de toutes les séances de directions, une fonction de représentation ainsi que la capacité de signer des contrats et des actes engageants l'intercommunale. Ces différents éléments supposent de dégager un temps nettement plus conséquent qu'un administrateur, ce qui justifie l'indemnité fixe.	100%	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>GIE des Ics de financement wallonne</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré Conseil d'administration Mandat non rémunéré Comité Stratégique Mandat non rémunéré Conseil de Gérance Mandat rémunéré rétrocedé à IDEFIN ➤ <u>Intermixt</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré Conseil d'administration Mandat non rémunéré ➤ <u>Win4Wallonia</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré
Vice-président	Auspert Tanguy	2.479,26 €	0 €	4.958,48 € brut annuel	Indemnité	100%	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>GIE des Ics de financement wallonne</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré Conseil de Gérance Mandat rémunéré rétrocedé à IDEFIN
Administrateurs	Bultot Claude	206,60 €	37,16 €	Jeton de présence		25%	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Ores Assets</u> : Conseil d'administration Mandat non rémunéré <i>(début de mandat le 29/05/2019)</i>
	Cappe Robert	826,40 €	31,44 €	Jeton de présence		100%	
	Charlot Grégory	826,40 €	38,00 €	Jeton de présence		100%	
	Collot Francis	826,40 €	42,88 €	Jeton de présence		100%	
	Defresne Etienne <i>(entrée 25/04/2019)</i>	0,00 €	0,00 €	Jeton de présence		0%	
	Delhaise Rudy	619,80 €	36,45 €	Jeton de présence		75%	
	de Sauvage Gauthier	619,80 €	0,00 €	Jeton de présence		75%	
	Favresse Jean-François	619,80 €	38,58 €	Jeton de présence		75%	
	Lebrun Hélène	619,80 €	79,32 €	Jeton de présence		75%	
	Leturcq Fabrice	826,40 €	34,32 €	Jeton de présence		100%	
	Mariage Antoine	619,80 €	0,00 €	Jeton de présence		75%	
	Meuter Bernard	826,40 €	48,60 €	Jeton de présence		100%	
	Moinnet Olivier	826,40 €	65,76 €	Jeton de présence		100%	
	Monty Jacques	619,80 €	70,86 €	Jeton de présence		75%	
	Navaux Albert	619,80 €	101,19 €	Jeton de présence		75%	
	Nennen Jean-Joseph	619,80 €	107,19 €	Jeton de présence		75%	
Pirot Christian	826,40 €	17,16 €	Jeton de présence		100%		
Seuimois François	619,80 €	0,00 €	Jeton de présence		75%		
Comité d'audit	Bultot Claude	206,60 €	37,16 €	Jeton de présence		50%	
	Charlot Grégory	413,20 €	19,00 €	Jeton de présence		100%	
	de Sauvage Gauthier	206,60 €	0,00 €	Jeton de présence		50%	
	Defresne Etienne <i>(entrée 6/06/2019)</i>	206,60 €	14,30 €	Jeton de présence		100%	
	Navaux Albert	413,20 €	67,46 €	Jeton de présence		100%	
Comité de rémunération	Bultot Claude	Non rémunéré	Non rémunéré	Non rémunéré		0%	
	Cappe Robert	Non rémunéré	Non rémunéré	Non rémunéré		100%	
	Charlot Grégory	Non rémunéré	Non rémunéré	Non rémunéré		100%	
	de Sauvage Gauthier	Non rémunéré	Non rémunéré	Non rémunéré		100%	
Total général	-	25.247,40 €	886,83 €	-	-	-	

• **Période allant du 26 juin au 31 décembre 2019**

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération pour la période concernée	Frais déplacements	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Pourcentage de participation aux réunions	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Président	Humblot Sébastien	9.752,34 €	0,00 €	19.504,64 € brut annuel	La fonction de Président implique la préparation de toutes les séances des organes de directions, une fonction de représentation ainsi que la capacité de signer des contrats et des actes engageants l'intercommunale. Ces différents éléments supposent de dégager un temps nettement plus conséquent qu'un administrateur, ce qui justifie l'indemnité fixe.	100%	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>GIE des lcs de financement wallonne</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré Conseil d'administration Mandat non rémunéré Comité Stratégique Mandat non rémunéré Conseil de Gérance Mandat rémunéré rétrocedé à IDEFIN ➤ <u>Intermixt</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré Conseil d'administration Mandat non rémunéré ➤ <u>Publigaz</u> : Conseil d'administration Mandat rémunéré rétrocedé à IDEFIN (début de mandat le 18/12/2019) ➤ <u>Socofe</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré (début de mandat le 18/12/2019) ➤ <u>Win4Wallonia</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré
Vice-président	de Sauvage Gauthier	2.479,26 €	0,00 €	4.958,48 € brut annuel	Indemnité	100%	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>GIE des lcs de financement wallonne</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré Conseil d'administration Mandat non rémunéré Conseil de Gérance Mandat rémunéré rétrocedé à IDEFIN (fin de mandat le 18/12/2019)
Administrateurs	Botlide Laurent	619,80 €	43,60 €	Jeton de présence		80%	-
	Bultot Claude	826,40 €	151,96 €	Jeton de présence		80%	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Ores Assets</u> : Conseil d'administration Mandat non rémunéré
	Charlot Grégory	826,40 €	54,56 €	Jeton de présence		100%	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>GIE des lcs de financement wallonne</u> : Conseil de Gérance Mandat rémunéré rétrocedé à IDEFIN (début 18/12/2019)
	Defresne Etienne	826,40 €	72,73 €	Jeton de présence		100%	-
	Delhaise Rudy	826,40 €	49,68 €	Jeton de présence		80%	-
	Dury Pierre	206,60 €	31,42 €	Jeton de présence		20%	-
	Leturcq Fabrice	826,40 €	43,66 €	Jeton de présence		100%	-
	Mariage Antoine	826,40 €	102,04 €	Jeton de présence		100%	-
	Mencaccini Franco	826,40 €	8,76 €	Jeton de présence		80%	-
	Meuter Bernard	619,80 €	49,41 €	Jeton de présence		80%	-
	Mineur Bernadette (entrée 18/07/2019)	619,80 €	31,42 €	Jeton de présence		75%	-
	Moinnet Olivier	619,80 €	66,84 €	Jeton de présence		80%	-
	Monty Jacques	619,80 €	215,06 €	Jeton de présence		80%	-
	Mouget Charlotte	619,80 €	12,49 €	Jeton de présence		80%	-
	Navaux Albert	826,40 €	196,39 €	Jeton de présence		100%	-
	Nennen Jean-Joseph	826,40 €	196,39 €	Jeton de présence		100%	-
Pirot Christian	826,40 €	21,81 €	Jeton de présence		100%	-	
Sermon Etienne (entrée 26/06/2019) (sortie 26/06/2019)	0,00 €	0,00 €	Jeton de présence		100%	-	
Seuinois François	413,20 €	0,00 €	Jeton de présence		60%	-	

Comité d'audit	Charlot Grégory	206,60 €	10,96 €	Jeton de présence		100%	-
	Delhaise Rudy	206,60 €	12,42 €	Jeton de présence		100%	-
	Navaux Albert	206,60 €	39,45 €	Jeton de présence		100%	-
	Nennen Jean-Joseph <i>(entrée 18/07/2019)</i>	206,60 €	39,45 €	Jeton de présence		100%	-
	Sermon Etienne <i>(entrée 26/06/2019)</i> <i>(sortie 26/06/2019)</i>	0,00 €	0,00 €	Jeton de présence		Néant	-
	Seumois François	206,60 €	0,00 €	Jeton de présence		100%	-
Comité de rémunération	Charlot Grégory	Non rémunéré	Non rémunéré	Non rémunéré		100%	-
	Delhaise Rudy	Non rémunéré	Non rémunéré	Non rémunéré		100%	-
	Navaux Albert	Non rémunéré	Non rémunéré	Non rémunéré		100%	-
	Nennen Jean-Joseph <i>(entrée le 18/07/2019)</i>	Non rémunéré	Non rémunéré	Non rémunéré		100%	-
	Sermon Etienne <i>(entrée 26/06/2019)</i> <i>(sortie 26/06/2019)</i>	Non rémunéré	Non rémunéré	Non rémunéré		Néant	-
	Seumois François	Non rémunéré	Non rémunéré	Non rémunéré		100%	-
Total général	-	25.867,20 €	1.450,50 €	-	-	-	-

• **Période allant du 1^{er} janvier au 26 juin 2019**

Conseil d'administration	21 février	25 avril	23 mai	20 juin
Président : Humblet Sébastien	P	P	P	P
Vice-Président : Auspert Tanguy	P	P	P	P
Bultot Claude	P	E	E	E
Cappe Robert	P	P	P	P
Charlot Grégory	P	P	P	P
Collot Francis	P	P	P	P
Delhaise Rudy	E	P	P	P
Defresne Etienne	-	-	E	E
de Sauvage Gauthier	P	P	E	P
Favresse Jean-François	P	P	E	P
Lebrun Hélène	P	E	P	P
Leturcq Fabrice	P	P	P	P
Mariage Antoine	P	P	P	E
Meuter Bernard	P	P	P	P
Moinet Olivier	P	P	P	P
Monty Jacques	E	P	P	P
Navaux Albert	P	E	P	P
Nennen Jean-Joseph	P	P	P	E
Pirot Christian	P	P	P	P
Seumois François	P	E	P	P

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 4/4	4	4	100%
100% - 4/4	4	4	100%
25% - 1/4	1	4	25%
100% - 4/4	4	4	100%
100% - 4/4	4	4	100%
100% - 4/4	4	4	100%
75% - 3/4	3	4	75%
0% - 0/2	0	2	0%
75% - 3/4	3	4	75%
75% - 3/4	3	4	75%
75% - 3/4	3	4	75%
100% - 4/4	4	4	100%
75% - 3/4	3	4	75%
100% - 4/4	4	4	100%
100% - 4/4	4	4	100%
75% - 3/4	3	4	75%
75% - 3/4	3	4	75%
75% - 3/4	3	4	75%
100% - 4/4	4	4	100%
75% - 3/4	3	4	75%

Légende	
Présent	P
Excusé	E
Pas administrateur au jour de la séance	-

Comité d'audit	4 avril	6 juin
Bultot Claude	E	P
Charlot Grégory	P	P
Defresne Etienne	-	P
de Sauvage Gauthier	P	E
Navaux Albert	P	P

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
50% - 1/2	1	2	50%
100% - 2/2	2	2	100%
100% - 1/1	1	1	100%
50% - 1/2	1	2	50%
100% - 2/2	2	2	100%

Comité de rémunération	25 avril
Bultot Claude	E
Cappe Robert	P
Charlot Grégory	P
de Sauvage Gauthier	P

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
0% - 0/1	0	1	0%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%

• **Période allant du 26 juin au 31 décembre 2019**

Conseil d'Administration	26 juin	18 juillet	26 septembre	17 octobre	18 décembre
Président : Humblet Sébastien	P	P	P	P	P
Vice-Président : de Sauvage Gauthier	P	P	P	P	P
Botilde Laurent	P	P	E	P	P
Bultot Claude	E	P	P	P	P
Charlot Grégory	P	P	P	P	P
Defresne Etienne	P	P	P	P	P
Delhaise Rudy	E	P	P	P	P
Dury Pierre	E	P	E	E	E
Leturcq Fabrice	P	P	P	P	P
Mariage Antoine	P	P	P	P	P
Mencaccini Franco	E	P	P	P	P
Meuter Bernard	P	E	P	P	P
Mineur Bernadette	-	E	P	P	P
Moinnet Olivier	P	E	P	P	P
Monty Jacques	P	P	P	E	P
Mouget Charlotte	P	P	P	E	P
Navaux Albert	P	P	P	P	P
Nennen Jean-Joseph	P	P	P	P	P
Pirot Christian	P	P	P	P	P
Sermon Etienne	P	-	-	-	-
Seuimois François	P	E	E	P	P

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 5/5	5	5	100%
100% - 5/5	5	5	100%
80% - 4/5	4	5	80%
80% - 4/5	4	5	80%
100% - 5/5	5	5	100%
100% - 5/5	5	5	100%
80% - 4/5	4	5	80%
20% - 1/5	1	5	20%
100% - 5/5	5	5	100%
100% - 5/5	5	5	100%
80% - 4/5	4	5	80%
80% - 4/5	4	5	80%
75% - 3/4	3	4	75%
80% - 4/5	4	5	80%
80% - 4/5	4	5	80%
80% - 4/5	4	5	80%
100% - 5/5	5	5	100%
100% - 5/5	5	5	100%
100% - 5/5	5	5	100%
100% - 1/1	1	1	100%
60% - 3/5	3	5	60%

Comité d'audit	3 octobre
Charlot Grégory	P
Delhaise Rudy	P
Navaux Albert	P
Nennen Jean-Joseph	P
Seuimois François	P

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%

Comité de rémunération	3 octobre
Charlot Grégory	P
Delhaise Rudy	P
Navaux Albert	P
Nennen Jean-Joseph	P
Seuimois François	P

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%

2. Informations relatives à la rémunération de titulaire de la fonction dirigeante :

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local	Pas de fonction de direction (voir BEP)	Néant	Néant	Néant
Total rémunérations	-	-	-	-

➤ *Commentaires éventuels*

Néant.

3. Liste des mandats détenus par IDEFIN durant l'année 2019 :

GIE des Ics de financement wallonne

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré	Montant
Humblet Sébastien	Président de l'Intercommunale IDEFIN	Oui	Conseil d'administration Conseil de Gérance Comité Stratégique	Non Oui Non	4694,03 € ¹
Auspert Tanguy ²	Vice-Président d'IDEFIN (<i>fin de mandat le 26/06/2019</i>)	Oui	Conseil de Gérance	Oui	853,44 € ³
de Sauvage Gauthier	Vice-Président d'IDEFIN (<i>début de mandat le 26/06/2019</i>)	Oui	Conseil d'administration Conseil de Gérance ⁴	Non Oui	0 € ⁵
Charlot Grégory ⁶	Administrateur d'IDEFIN	Non	Conseil de Gérance	Oui	0 € ⁷
Deguedre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	Conseil d'administration Conseil de Gérance	Non Oui	1493,52 € ⁸
Soriano Tony	Directeur du Département Finances et Comptabilité	Non	Comité Technique	Non	-
Masson Frédéric	Responsable du Département Finances et Comptabilité	Non	Comité Technique	Non	-

Intermixt

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Humblet Sébastien	Président d'IDEFIN	Oui	Conseil d'administration	Non

Ores Assets

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Bultot Claude	Administrateur d' IDEFIN	Non	Conseil d'administration Comité d'audit	Non Non
Vereecke Anne ⁹	Autre	Non	Conseil d'administration	Non

Publigaz

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Humblet Sébastien ¹⁰	Président d'IDEFIN	Non	Conseil d'administration	Non
Declercq Christine ¹¹	Autre	Non	Conseil d'administration	Non

Socofe

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Humblet Sébastien	Président d'IDEFIN	Oui	-	Non
Deguedre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Soriano Tony	Directeur du Département Finances et Comptabilité	Oui	-	Non

Win4Wallonia

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Humblet Sébastien	Président d'IDEFIN	Oui	-	Non
Deguedre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Soriano Tony	Directeur du Département Finances et Comptabilité	Oui	Conseil d'administration	Non

¹ Montant rétrocedé à IDEFIN

² Fin de mandat le 26/06/2019

³ Montant rétrocedé à IDEFIN

⁴ Fin de mandat le 18/12/2019

⁵ Montant rétrocedé à IDEFIN

⁶ Début de mandat le 18/12/2019

⁷ Montant rétrocedé à IDEFIN

⁸ Montant rétrocedé à IDEFIN

⁹ Fin de mandat le 29/05/2019

¹⁰ Début de mandat le 18/12/2019

¹¹ Fin de mandat le 18/12/2019

Avenue Sergent Vrithoff, 2
B-5000 NAMUR

Tél. : +32(0)81/71 71 71

Fax : +32(0)81/71 71 00

Info@bep.be

www.bep.be

i d e f i n